

Séance du 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03/03/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, BOULANGER Carol, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, ISRAEL Pascal, Mmes BARBIER Stéphanie, AVISSE CUVIER Elise, NEVEU Justine, NOEL Stéphane, PAPIN Caroline.

Étaient absents excusés : Mme PLATEL Anne ayant donné pouvoir à M. CUVIER Géraud, Mme DELAVIGNE Véronique ayant donné pouvoir à M. MAVIOU Michel, Mme BOCLET Laure ayant donné pouvoir à Mme PAPIN Caroline, Mme FREMANGER Valérie ayant donné pouvoir à M. ISRAEL Pascal.

Absent : M. LEROUX Pascal, M. LEGER Thomas.

Avant d'ouvrir la séance, Mme le maire donne lecture de la lettre de démission du poste de conseillère municipale de Mme Magali HAUTIN, pour raisons personnelles et familiales.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Adoption du précédent compte rendu
- 2- Validation de l'avant-projet pour l'aménagement de la Place Jean Jaurès
- 3- Validation de l'avant-projet pour l'aménagement de la cour de l'école primaire
- 4- Délibérations :
 - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Jean Jaurès
 - Demande de subventions pour l'aménagement de la Place (Région et Fonds vert)
 - Mise en non-valeur
 - Organisation du temps scolaire
 - Achat terrains rue Albert Thomas
 - Demande de subvention MARPA pour création d'un parcours santé
- 5- Questions diverses

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Caroline PAPIN** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1) ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURES

Mme le maire rappelle que l'avant-projet a été présenté à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'à la population, quelques ajustements ont été demandés, notamment en ce qui concerne les amorces de chaque voie autour de la place. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève 1 920 000 € H.T. Des demandes de subventions ont été déposées au titre de la DETR, d'autres demandes de subventions vont être envoyées pour essayer d'atteindre un taux de subventions maximum.

Après délibération, Mme le maire soumet l'avant-projet au vote : 17 votes « POUR », 1 « ABSTENTION » (M. Boulanger)

L'avant-projet est adopté à la majorité.

3) VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Mme le maire rappelle que l'avant-projet a été présenté à l'assemblée lors d'une précédente réunion. Le projet a également été présenté à la directrice de l'école, qui n'a émis aucune observation. Seuls quelques bacs potagers ont été supprimés. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 336 763 € H.T.

Après délibération, Mme le maire soumet l'avant-projet au vote, lequel est adopté à l'unanimité.

4) DELIBERATIONS

- Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Jean Jaurès : suite à la validation de l'avant-projet fixant le montant prévisionnel de travaux, il est nécessaire de passer un avenant qui déterminera la rémunération définitive du maître d'œuvre. Le taux de 6,40% étant appliqué au montant prévisionnel de travaux arrêté à l'AVP, la rémunération définitive du maître d'œuvre s'élève désormais à 122 880 € HT.

Après délibération, l'avenant n°1 est adopté à l'unanimité.

- Demande de subventions pour l'aménagement de la Place (Région et Fonds vert) : suite à la validation de l'avant-projet, Mme le maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert (sur l'axe 2 : « Fonds de renaturation des villes et des villages »), puis de répondre à l'appel à projet AMI centres-villes et centre-bourgs lancé par le Conseil Régional, pour lequel il est nécessaire de reprendre la délibération relative à l'engagement de la collectivité de ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-ville.

Après délibération le conseil municipal autorise Mme le maire à déposer ces demandes de subventions, et accepte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

→ Mise en non-valeur : Mme le maire fait part de la demande de remise gracieuse concernant le remboursement d'un trop perçu (datant de 2015) versé à une apprentie dont le contrat a été rompu. Le montant du trop-perçu s'élève à 157,90 €. Considérant la situation financière de la personne, Mme le maire propose d'accepter la remise gracieuse et de mettre en non-valeur le mandat correspondant.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

- Organisation du temps scolaire : Mme le maire rappelle que suite à la mise en place de la semaine scolaire à 4,5 jours, les collectivités ont la possibilité de solliciter une dérogation pour mettre en place une organisation du temps scolaire sur 4 jours. La demande étant faite pour 3 ans, il est nécessaire de renouveler la demande auprès des services départementaux de l'Education Nationale. Mme le maire précise que le conseil d'école de l'école primaire a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

- Achat terrains rue Albert Thomas : Mme le maire explique que lors de l'aménagement de la rue Albert Thomas la collectivité avait demandé au propriétaire des terrains au bout de la rue, de lui céder une bande de terrain sur le devant des parcelles afin de pouvoir aménager des trottoirs. La division parcellaire a été effectuée mais le dossier n'a pas été acté chez le notaire. Mme le maire précise que les acquisitions à l'euro symbolique ne sont plus autorisées. Ainsi elle propose d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 204 m² au prix de 0,50 € le mètre carré soit un prix de 102 €, frais de notaire en sus, et demande l'autorisation de signer les documents relatifs à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte et autorise Mme le maire à signer les documents relatifs à l'acquisition.

- Demande de subvention MARPA pour la création d'un parcours santé : avant d'aborder ce point, Mme le maire demande à Mme NOEL de quitter la salle. Mme le maire expose le projet de création d'un parcours de santé à la MARPA, et donne lecture du plan de financement qui s'élève à 143 188,62 € H.T. Mme le maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle de l'association gestionnaire de la MARPA pour un montant de 5 000 €.

L'inquiétude de l'assemblée est de savoir dans le cas où le montant de subventions sollicitées n'est pas atteint, quelle sera la décision ? qui prendra en charge la différence ? Mme le maire explique que le budget manquant ne pourra être pris sur le budget de fonctionnement, toutefois le projet peut être scindé si les financements ne sont pas suffisants.

Mme le maire propose de s'engager sur une subvention uniquement si le montant des recettes nécessaires au projet est atteint. Il est également proposé de s'assurer que le budget est atteint avant d'effectuer le versement de la subvention. Mme le maire soumet au vote la proposition suivante : accord pour octroyer une subvention exceptionnelle de 5000 € sur la globalité du projet, s'il est réalisé partiellement alors le montant de la subvention sera révisé.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

Mme NOEL reprend sa place.

→ Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée pour répondre à un appel à projet du Conseil Départemental qui propose d'organiser une journée autour du sport. En effet dans la perspective des

Jeux Olympiques en 2024, le Département a été labellisé « Terres et Jeux », et propose à plusieurs communes du département et dans différents secteurs d'accueillir le Village des sports.

Mme le maire explique que cette journée permet de sensibiliser le public à la pratique du sport. La date du 8 juillet a été retenue, une première réunion a eu lieu avec les associations sportives de la commune. D'autres associations sportives du secteur seront invitées à participer à cette journée afin de faire découvrir leur sport. Enfin Mme le maire informe l'assemblée que le sport paralympique sera également représenté.

→ Mme le maire informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par le chef du centre de secours pour la réalisation d'un lettrage « Sapeurs-pompiers » avec ou sans le n° 112. Mme le maire précise que la réalisation d'un tag n'est possible par rapport aux tôles, et donne lecture du devis qui s'élève à soit 2 364 € ou 2 682 € H.T (avec le numéro).

Mme le maire soumet le projet au vote : 1 vote « POUR » (M. Louchart), 6 « ABSTENTIONS » (MM. Maviou (2), Noël, Heckmann, Boulanger, Chivot) et 11 « CONTRE » (MM. Cuvier (2), Becquet, Creuset, Potel, Israël (2), Mmes Noël, Papin (2), Avisse Cuvier).

→ Mme le maire informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales a revalorisé de 0,50 € le montant de l'aide aux familles pour les accueils de loisirs, ainsi le reste à charge pour les familles de la première tranche est passé à zéro euro. Or pour pouvoir continuer à bénéficier de la prestation de service pour les heures d'accueil les familles doivent participer financièrement à l'accueil de leurs enfants. C'est pourquoi Mme le maire propose d'augmenter de 0.50 € la participation des familles percevant l'aide de la CAF, ce qui n'aura pas d'incidence pour les familles et ne pénalisera pas les familles ne percevant pas cette aide.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

→ Mme le maire informe l'assemblée que l'association USEP de l'école primaire s'était portée volontaire pour accueillir la concentration cyclo, que cette proposition a été retenue, et aura lieu le dimanche 11 juin.

→ M. BOULANGER fait part de l'abattage d'un arbre dans le chemin vert, et s'interroge de savoir s'il n'était pas sur le domaine communal.

→ Mme NOEL demande si Mme HAUTIN sera remplacée dans les syndicats et commissions. Mme le maire lui répond que ce sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

→ Mme AVISSE CUVIER demande qui prend la décision d'accorder les dérogations scolaires afin d'accepter l'inscription des enfants de l'extérieur à l'école maternelle. Mme le maire répond que c'est au maire de prendre cette décision, que lorsque le maire de la commune d'origine émet un avis défavorable en raison de la présence de services périscolaires sur la commune permettant d'accueillir les enfants, elle refuserait la dérogation par principe pour les communes voisines qui font l'effort de mettre en place les structures et services pour leurs administrés.

→ Mme BARBIER fait part à l'assemblée de la réunion organisée par le Parc Naturel Régional Baie de Somme-Picardie Maritime sur les « villages courtils » dont le but est de recenser les courtils restants ? de faire un maillage par le biais de liaisons pédestres et cyclistes entre les communes. La commission environnement travaillant actuellement sur le tour de ville rencontrera une personne du PNR qui pourra apporter des conseils. Des subventions peuvent également être sollicitées.

→ M. CUVIER informe l'assemblée que la CCV engage une étude sur le schéma directeur cyclable, afin de favoriser le développement de la pratique du vélo sur le territoire. Il fait part de la mise à disposition d'un questionnaire à destination des collectivités et des administrés à compléter pour le

→ M. CUVIER avise l'assemblée que le comptage de la société de chasse aura lieu le 19 mars, et que le nettoyage « Hauts de France Propres » aura lieu à cette occasion.

→ Mme le maire informe l'assemblée que l'association USEP de l'école primaire s'était portée volontaire pour accueillir la concentration cyclo, que cette proposition a été retenue, et aura lieu le dimanche 11 juin.

→ Mme le maire informe l'assemblée qu'un hommage sera rendu au sergent Bryan RIMBAUT le vendredi 17 mars à 18h00 au cimetière, et invite les membres de l'assemblée à y participer.

→ Mme la maire propose aux membres de l'assemblée de se rassembler le vendredi 31 mai à 17h30 au cimetière, afin d'honorer la mémoire de M. Bernard DAVERGNE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,

Mme Maryline HECKMANN

